

Diplôme d'Etat - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



86 %
taux moyen de
réussite au
diplôme

Prérequis

- Avoir 18 ans (avant le 31/12/24) et moins de 30 ans le jour de la signature du contrat
- ET être inscrit(e) dans un institut de formation partenaire

NB: - Accès direct pour les personnes ayant trouvé un contrat d'apprentissage / Pour les personnes en situation de handicap, aucune limite d'âge

Inscription et rentrée

Période de rentrée : Septembre et Janvier
Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrée et les conditions d'admission

Objectifs

- Accompagner les enfants et les adolescents dans leur développement à travers des activités d'éveil et d'éducation et dans les actes de la vie quotidienne
- Dispenser des soins d'hygiène et de confort qui sont une réponse adaptée aux besoins et aux demandes des différentes populations quels que soient leur milieu de vie et leur environnement social et culturel
- S'engager dans sa fonction et de collaborer avec les différents partenaires de santé au sein d'une équipe interprofessionnelle

Contenu de la formation

Blocs de compétences

- BC1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- BC2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- BC3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- BC4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- BC5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Niveau 4

Code RNCP: 35832
Certificateur : Ministère chargé de la santé
Date d'échéance : 01-09-2025

Durée de la formation en apprentissage

- 18 mois
- 770h d'enseignements théoriques
- 770h semaines de stage

Tarif

Le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT, ...) sous condition de signature du contrat dans les 3 mois avant ou après la date de rentrée

Diplôme d'Etat - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

JE M'INSCRIS
ICI



Validation

- Etude de situation ;
- Contrôle continu ;
- Evaluations des compétences en milieu professionnels

Intervenants

Formateurs permanents, intervenants extérieurs, experts dans les différents domaines de la formation

Modalités pédagogiques

L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de TP, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle. L'apprenti(e) se voit confier la réalisation d'une mission par l'établissement. Son bon déroulement est suivi conjointement par un maître d'apprentissage (entreprise) et par un tuteur pédagogique (institut de formation partenaire)

Poursuite d'études

- Diplôme d'Etat d'Éducateur(trice) de jeunes enfants
- Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)

Instituts de formation partenaires

IFAP Nanterre
Nanterre (92)
01.49.03.41.70

ABC Puériculture
Paris (75)
01.40.50.13.64

CERPE
Aubervilliers (93)
01.48.34.67.26

IFAP Théodore Simon
Neuilly/Marne (93)
01.49.44.36.00

Blandine LEBEC DELPORTE

01.75.61.84.00

blandine.lebec-delporte@adafors.fr

